



Société d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes

**FEDERATION DES INDUSTRIES  
DU BOIS D'AQUITAINE**

31, avenue de la Poterie  
33170 GRADIGNAN

**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

4 bis, Chemin de la Croisière - 33550 LE TOURNE  
Tél. 05 57 77 08 90 - Fax 05 57 77 08 94  
secretariat@deixis.fr • [www.deixis.fr](http://www.deixis.fr)

**FEDERATION DES INDUSTRIES  
DU BOIS D'AQUITAINE**

31, avenue de la Poterie  
33170 GRADIGNAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

Aux membres du syndicat,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat FEDERATION DES INDUSTRIES DU BOIS D'AQUITAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- L'annexe expose en page 16 les règles et méthodes comptables relatives au traitement des subventions.

Nous nous sommes attachés à vérifier la conformité des options prises en matière de comptabilisation des fonds dédiés et des produits constatés d'avance, ainsi que de la cohérence et de la pertinence des informations données en annexe sur ces points.

- L'annexe expose en page 16 les règles et méthodes comptables retenus pour la comptabilisation des cotisations.

Nous n'avons pas de remarque sur la pertinence des informations relatives à ce point mentionnées en note annexe. En revanche, la règle comptable retenue pour la comptabilisation des cotisations n'est pas correctement appliquée cependant, l'incidence est non significative sur les comptes présentés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du syndicat**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres du syndicat sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du syndicat relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Tourne,

Le 25 juin 2018



**P/ DEIXIS**

Jean-Luc BEY

Commissaire aux comptes et Mandataire social

BILAN



## BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	7 744	7 744				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	3 723	3 723				
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 480		3 480	1,34	3 480	1,10
<b>TOTAL (I)</b>	<b>14 947</b>	<b>11 467</b>	<b>3 480</b>	1,34	<b>3 480</b>	1,10
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	25 388	11 338	14 050	6,41	7 199	2,28
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs	510		510	0,20	403	0,13
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	121 820		121 820	46,90	122 008	36,64
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	118 860		118 860	45,76	182 051	57,66
Charges constatées d'avance	1 021		1 021	0,39	610	0,19
<b>TOTAL (II)</b>	<b>267 600</b>	<b>11 338</b>	<b>256 262</b>	98,66	<b>312 271</b>	98,90
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>282 546</b>	<b>22 805</b>	<b>259 742</b>	100,00	<b>315 751</b>	100,00



PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2017		31/12/2016	
	(12 mois)		(12 mois)	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:</b>				
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	55 895	21,52	36 684	11,62
Résultat de l'exercice	7 578	2,92	-550	0,16
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports	106 185	40,88	125 946	39,69
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>169 658</b>	<b>65,32</b>	<b>162 080</b>	<b>51,33</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>FONDS DEDIÉS</b>				
. Sur subventions de fonctionnement	35 946	13,84	43 631	13,82
. Sur autres ressources				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>35 946</b>	<b>13,84</b>	<b>43 631</b>	<b>13,82</b>
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 580	2,53	4 845	1,53
Autres	47 558	18,31	44 369	14,05
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance			60 827	19,25
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>54 138</b>	<b>20,84</b>	<b>110 040</b>	<b>34,85</b>
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>259 742</b>	<b>100,00</b>	<b>315 751</b>	<b>100,00</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

COMPTE DE RESULTAT



COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b> Ventes de marchandises Production vendue de biens Prestations de services								
<b>Montants nets produits d'expl.</b>								
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b> Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Cotisations (+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs Autres produits Reprise sur provisions, dépréciations Transfert de charges								
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>427 389</b>	100,00	<b>374 792</b>	100,00	<b>52 597</b>	14,03
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>427 389</b>	100,00	<b>374 792</b>	100,00	<b>52 597</b>	14,03
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun Exédent transféré (II)								
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b> De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>902</b>	0,21	<b>4 790</b>	1,28	<b>-3 888</b>	-81,16
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b> Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges								
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>								
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>428 291</b>	100,21	<b>379 581</b>	101,28	<b>48 710</b>	12,63
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>							<b>550</b>	-100,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>428 291</b>	100,21	<b>380 131</b>	101,42	<b>48 160</b>	12,67
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b> Achats de marchandises Variations stocks de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variations stocks matières premières et autres approvisionnements Autres achats non stockés Services extérieurs Autres services extérieurs Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Autres charges de personnel Subventions accordées par l'association Dotations aux amortissements et aux dépréciations .Sur immobilisations : dotation aux amortissements .Sur immobilisations : dotation aux dépréciations								
			2 737	0,64	1 288	0,34	1 449	112,50
			128 160	29,99	88 228	23,54	39 932	45,26
			91 480	21,40	94 247	25,15	-2 767	-2,93
			668	0,16	537	0,14	131	24,39
			127 002	29,72	123 468	32,94	3 534	2,86
			55 802	13,06	57 504	15,34	-1 702	-2,95
					3 255	0,87	-3 255	-100,00



<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	11 338		11 338	NS
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		7 685	-7 685	-100,00
Autres charges	2 774	3 152	-378	-11,98
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>419 961</b>	<b>379 363</b>	<b>40 598</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Déficit transféré (II)				
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	752	769	-17	-2,20
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
<b>Total des charges financières (III)</b>	<b>752</b>	<b>769</b>	<b>-17</b>	-2,20
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>420 713</b>	<b>380 131</b>	<b>40 582</b>	10,68
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>7 578</b>		<b>7 578</b>	NS
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>428 291</b>	<b>380 131</b>	<b>48 160</b>	12,67
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS :</b>				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>				
<b>CHARGES :</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
<b>TOTAL</b>				

ANNEXE



## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### PRESENTATION GENERALE

La Fédération des Industries du bois d'Aquitaine (FIBA) est un syndicat interprofessionnel constitué entre les entreprises exerçant, sur le territoire de l'Aquitaine, les activités d'exploitation forestière, de transformation du bois d'œuvre, de la pâte, du papier et du panneau ou une activité connexe utilisant principalement le pin maritime du massif de Gascogne ou d'Aquitaine.

### PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

---

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été établis en application des règles du P.C.G. et des modalités spécifiques d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations (Règlement du CRC n°99-01 du 16/02/99- Arrêté du 08/04/99).

### I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun événement ayant une incidence significative sur les états financiers et leur comparabilité par rapport à l'exercice précédent n'est à mentionner sur l'exercice.



## **II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **1. PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général à jour des règlements du comité de la réglementation comptable et dans le respect du principe de prudence.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n° 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

### **2. CHANGEMENT DE METHODE**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.  
Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

### **3. MODE ET METHODE D'EVALUATION**

#### **➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles**

##### **✓ Amortissements**

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.  
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue par le syndicat.

La différence éventuelle entre l'amortissement économique calculé sur la durée d'utilisation et l'amortissement fiscal calculé sur la durée d'usage fait l'objet, le cas échéant, d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en résultat exceptionnel.

Toutefois, le syndicat étant en dessous des seuils prévus par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 (total bilan ≤ 3,65 M€ ; chiffre d'affaires ≤ 7,3 M€ ; effectif ≤ 50) et par mesure de simplification, l'amortissement économique pour dépréciation a été calculé sur la durée d'usage fiscale pour les immobilisations non décomposables.

#### **➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières sont comptabilisés en charges.



➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

➤ Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élèvent à 3.694 € et concernent, uniquement, le contrôle légal des comptes.

➤ Mouvements des fonds propres

LIBELLE	2017		
	TOTAL	RESERVES	FIBA
RESULTAT	7 577.73	- 3 514,20	+ 11 091,93

	au 01/01/2017	affectation	au 01/01/2018
RESERVES LANDES	36 020.90		36 020.90
RESERVES CVO	43 242.17	- 3 514,20	39 727.97
RESERVES DORDOGNE	22 780.05		22 780.05
REPORT A NOUVEAU	55 895.46	+11 091,93	66 987.39
RESERVES LOT et GARONNE	4 141.51		4 141.51
<b>TOTAL</b>	<b>162080.09</b>	<b>7 577.73</b>	<b>169 657.82</b>



### ➤ Traitement comptable des subventions

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en produits sur l'année de référence.  
Les subventions accordées et non perçues à la date de la clôture sont comptabilisées en produits à recevoir.

Conformément au plan comptable associatif, les subventions allouées à un budget spécifique non entièrement réalisées font l'objet d'une écriture de dotation aux fonds dédiés pour la partie restant à engager, dans la mesure où le financeur a consenti la consommation de ces fonds sur l'exercice suivant.

Lorsque le financeur refuse le report de consommation des fonds sur l'exercice suivant, le reliquat de subvention non consommé est constaté en subvention à reverser.

Les subventions rattachées à des périodes postérieures à la date de clôture sont retraitées en produits constatés d'avance.

### ➤ Comptabilisation des cotisations

Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation.

Le montant des cotisations annuelles des membres est fixé par section après validation de la répartition, pour 4 ans, des contributions des sections dans le budget général par le bureau exécutif et ratification par l'assemblée générale (art. 25 des statuts).

Au 31/12/2017, il a été appelé pour 204 554 € de cotisations et reste encore 25 388 € à encaisser.

### ➤ Rémunération des dirigeants

La loi n° 2006-506 du 26 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit une meilleure transparence et une plus grande précision dans l'affichage des rémunérations des dirigeants.

L'article 20 stipule que les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant plus de 50.000 euros de subvention de l'état ou d'une collectivité territoriale doivent publier chaque année les rémunérations des trois plus haut cadres dirigeants bénévoles et salarié ainsi que les avantages en nature.

Les dirigeants au sens juridique du terme, c'est-à-dire les administrateurs, sont bénévoles et ne perçoivent, le cas échéant que des remboursements de frais justifiés.

La divulgation de la rémunération des trois plus hauts cadres « dirigeants » salariés, reviendrait à donner une rémunération individuelle et, à ce titre, cette information ne sera pas présentée en annexe.

### ➤ Contributions Volontaires

Il n'y a pas eu, sur l'exercice 2017, d'encaissements de contributions volontaires.



➤ **Tableau des Effectifs**

Catégorie des salariés	Hommes	Femmes
Cadres	1	2
Employé(e)		
Apprenti(e)		
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

➤ **Engagements en matière de retraite**

**Option retenue :**

Conformément au choix laissé par le Code de Commerce, l'association ne comptabilise pas ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges mais mentionne son évaluation en engagements hors bilan.

**Méthode de calcul retenue :**

Pour l'évaluation de ses engagements retraite, l'association applique la recommandation 2003-R.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 : Le champ d'application de cette recommandation et les traitements adoptés sont ceux de la norme IAS 19 «Méthode Rétrospective des unités de crédit projetées »(P.B.O)

**P.B.O** (Projected Benefit Obligation) : Représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalué en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de Turn-over et de survie.

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2017 est de 1,40 %,

Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans et incluent les charges sociales.

Compte tenu des hypothèses ci-dessus, les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31/12/2017 à 10 193 €.



## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

### NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 14 947 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 744			7 744
Immobilisations corporelles	3 723			3 723
Immobilisations financières	3 480			3 480
<b>TOTAL</b>	<b>14 947</b>			<b>14 947</b>

Amortissements et dépréciations d'actif = 11 467 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 744			7 744
Immobilisations corporelles	3 723			3 723
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>11 467</b>			<b>11 467</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels, licences	7 744	7 744	0	3 ans
Matériel informatique	3 723	3 723	0	3 ans
<b>TOTAL</b>	<b>11 467</b>	<b>11 467</b>		



*Etat des créances = 152 220 €*

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 480		3 480
Actif circulant & charges d'avance	148 740	148 740	
<b>TOTAL</b>	<b>152 220</b>	<b>148 740</b>	<b>3 480</b>

*Dépréciations = 11 338 €*

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers		11 338		11 338
Comptes financiers				
<b>TOTAL</b>		<b>11 338</b>		<b>11 338</b>

*Produits à recevoir par postes du bilan = 310 €*

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	310
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>310</b>

*Charges constatées d'avance = 1 021 €*

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds dédiés = 35 946 €

Projets	Situations Fonds dédiés à engager au 01/01/2017	Engagements			Ressources	Fonds dédiés restant à engager au 31/12/2017
		Dépenses spécifiques	Dépenses salaires	Total		
	A			B	C	D = A - B + C
RH 2016-2017	2 472	2 472		2 472		
Nematode	5 213	5 213		5 213		
<u>Total actions spécifiques</u>	7 685	7 685		7 685		
Espace Bois	35 946					35 946
<u>Total Réserves</u>	35 946					35 946
<b>TOTAL FONDS DEDIES</b>	<b>43 631</b>			<b>7 685</b>		<b>35 946 €</b>

Etat des dettes = 54 138 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	6 580	6 580		
Dettes fiscales & sociales	47 558	47 558		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>54 138</b>	<b>54 138</b>		



*Charges à payer par postes du bilan = 21 443 €*

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	3 600
Dettes fiscales & sociales	17 843
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>21 443</b>



## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

### DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

#### *Produits à recevoir = 310 €*

<b>Produits à recevoir sur autres créances</b>	<b>Montant</b>
Divers - produits à recevoir (468700)	310
<b>TOTAL</b>	<b>310</b>

#### *Charges constatées d'avance = 1 021 €*

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>Montant</b>
Charges constatées d'avances (486000)	1 021
<b>TOTAL</b>	<b>1 021</b>

#### *Charges à payer = 21 443 €*

<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>Montant</b>
Fournisseurs -fnp (408100)	3 600
<b>TOTAL</b>	<b>3 600</b>

<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>Montant</b>
Prov congés payés (428200)	12 239
Prov charges s/congés payés (438200)	5 604
<b>TOTAL</b>	<b>17 843</b>

**REPARTITION ANALYTIQUE****CHARGES**

Compte	Libellé	Total	FIBA	CVO
606400	FOURNITURES ADMINISTRATIFS	2 736.76	2 736.76	
613200	LOYERS BUREAUX	13 920.00	13 920.00	
613500	LOCATION PHOTOCOPIEUR	2 736.00	2 736.00	
613510	LOCATION MACHINE AFFRANCHIR			
613520	LOCATION SALLE	375.98	375.98	
613530	LOCATION SITE INTERNET	694.59	694.59	
614000	CHARGES LOCATIVES	5 692.36	5 692.36	
615100	ENTRETIEN & REPARATION	268.30	268.30	
615200	NETTOYAGE BUREAUX	1 710.88	1 710.88	
615600	MAINTENANCE INFORMATIQUE	2 416.97	2 416.97	
615610	CONSOMMATION PHOTOCOPIEUR	1 484.49	1 484.49	
616000	ASSURANCES	1 271.98	1 271.98	
617300	ACTION NEMATODE 2016	17 554.20		17 554.20
617400	ACTION TRAM DU BOIS	71 265.78	71 265.78	
617816	ACTION RH 2016-2017	7 877.76	7 877.76	
618100	DOCUMENTATION GENERALE	668.00	668.00	
618300	FRAIS COLLOQUES, CONGRES	223.03	223.03	
622610	HONORAIRES CAC	3 694.24	3 694.24	
622620	HONOR. EXPERT COMPTABLE	2 610.60	2 610.60	
622630	HONORAIRES SOCIAUX	1 693.80	1 693.80	
622640	FRAIS GESTION ADMINISTRATIF	205.78	205.78	
622700	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	50.00	50.00	
623000	PUBLICITE	310.40	310.40	
625100	FRAIS DEPLACEMENTS	5 871.79	5 871.79	
625110	FRAIS DEPLACEMENTS AUTRES			
625120	FRAIS DEPLACEMENTS TMB	715.40	715.40	
625130	FRAIS DEPLACEMENTS CCR 8721	161.31	161.31	
625200	FRAIS REUNION	3 816.63	3 816.63	
625700	RECEPTIONS			
626100	AFFRANCHISSEMENT	553.92	553.92	
626200	TELEPHONE	655.00	655.00	
626210	ORANGE	318.67	318.67	
626230	FREE BOX	359.88	359.88	
626240	FREE MOBILE / OVH	609.94	609.94	
628100	COTISATIONS DIVERSES	8 352.46	8 352.46	
628200	COTISATIONS FNB	61 500.00	61 500.00	
633300	FORMATION CONTINUE	667.93	667.93	
641100	SALAIRES BRUTS	121 443.03	121 443.03	



641200	CONGES PAYES	96.00	96.00	
641400	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	5 463.00	5 463.00	
645100	COTISATIONS URSSAF / MSA	41 947.82	41 947.82	
645200	COTISATIONS PREVOYANCE	5 230.86	5 230.86	
645300	COTISATIONS RETRAITE	8 644.66	8 644.66	
645800	CHARGES SUR CONGES PAYES	-21.00	-21.00	
654000	CREANCES IRRECOUVRABLES	2 774.00	2 774.00	
661600	INTERETS BANCAIRES	751.97	751.97	
681110	DOT. AMTS. IMMOS INCORPORELLES			
681120	DOT. AMTS. IMMOS CORPORELLES			
681740	PROVISION CLIENTS DOUTEUX	11 338.00	11 338.00	
	<b>TOTAL CHARGES (A)</b>	<b>420 713.17</b>	<b>403 158.97</b>	<b>17 554.20</b>

**PRODUITS**

Compte	Libellé	Total	FIBA	CVO
741350	ACTION TRAM DU BOIS	93000.00	93000.00	
741392	ETUDE NEMATODE 2016	8 827.00		8 827.00
741395	MISSION RH 2016-2017	52 000.00	52 000.00	
756101	COTISATIONS SECTION EFS	127 470.67	127 470.67	
756102	COTISATIONS SECTION RAB	8 143.33	8 143.33	
756103	COTISATIONS SECTION PAPETIER	44 866.00	44 866.00	
756104	COTISATIONS SECTION PANNEAUX	17 442.00	17 442.00	
756105	COTISATIONS CONTREPLAQUES	3 366.00	3 366.00	
756106	COTISATIONS BOIS ENERGIE	3 266.00	3 266.00	
758200	REMBOURSEMENT CCR 8721	630.00	630.00	
758250	REMBOURSEMENT FRAIS	1 363.00	1363.00	
758300	CESR INDEMNITES	10 292.33	10 292.33	
767000	PRODUITS S/CESSIONS VMP			
768000	PRODUITS FINANCIERS	901.68	901.68	
789400	REPORT RESSOURCES NON UTILISEE	7 685.00	2472.00	5 213.00
791100	REMBOURSEMENTS FRAIS REUNIONS	1 300.19	1 300.19	
791120	REFACTURATION SPL	1 231.97	1 231.97	
791130	REFACTURATION GFBB	10 313.65	10 313.65	
791140	REFACTURATION APF172	9 037.10	9 037.10	
791160	REFACTURATION CODEFA	16 908.00	16 908.00	
791200	TRANSFERTS DE CHARGES	7 594.68	7 594.68	
791210	TRANSFERTS DE CHARGES APF 172	2 652.30	2 652.30	
	<b>TOTAL PRODUITS (B)</b>	<b>428 290.90</b>	<b>414 250.90</b>	<b>14 040.00</b>
	<b>RESULTAT (B) - (A)</b>	<b>7 577.73</b>	<b>11 091.93</b>	<b>-3 514.20</b>